

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE

SÉANCE SPÉCIALE DU 25 MAI 2026

À une séance spéciale du conseil municipal légalement tenue le 25 mai 2026, au lieu ordinaire des séances et à 19 h 30, sous la présidence de son honneur M. le maire Vital Dumais.

Sont également présents, les membres du conseil:

Guylaine Morin
Nathalie Julien
Claude Martel
Serge Côté
Laurier Girard
Amélie Deschênes-Bouchard

Formant quorum.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance spéciale par M. le maire
2. Signification d'un avis spécial par écrit
3. Lecture et approbation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
4. Présentation des états financiers 2025
5. Approbation du rapport du vérificateur et des états financiers au 31décembre 2025
6. Réflexion de regroupement des services administratifs des municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE PAR M. LE MAIRE

Mot d'ouverture de la séance par M. le maire qui préside l'assemblée par la suite.

2. SIGNIFICATION D'UN AVIS SPÉCIAL PAR ÉCRIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, certifie sous mon serment d'office, avoir transmis en main propre, l'avis de convocation de la présente assemblée.

Fait sous mon serment d'office à Lac-Bouchette ce 25^e jour de mai 2026.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

3. LECTURE ET APPROBATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR
Résol. 26-110

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour et de l'avis de convocation;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité

des conseillers que l'ordre du jour et l'avis de convocation soient acceptés tels que rédigés et reçus.

ACCEPTÉE

4. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2025

M. Jean-Michel Ouellet de Mallette procède à la présentation des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

5. APPROBATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Résol. 26-111

ATTENDU la réception et la présentation du rapport du vérificateur et des états financiers au 31 décembre 2025;

ATTENDU QU'ils respectent les attentes du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du vérificateur sur les états financiers et les états financiers au 31 décembre 2025 soient acceptés.

ACCEPTÉE

6. RÉFLEXION DE REGROUPEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS DES MUNICIPALITÉS DE LAC-BOUCHETTE, DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES ET DE SAINT-ANDRÉ-DU-LAC-SAINT-JEAN

Résol. 26-112

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette reconnait avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales et Saint-André-du-Lac-Saint-Jean désirent présenter un projet de Regroupement des services administratifs des Municipalités de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales et Saint-André-du-Lac-Saint-Jean dans le cadre de la subvention;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales et Saint-André-du-Lac-Saint-Jean s'engagent à entreprendre une démarche de réflexion pouvant mener à un regroupement municipal;

ATTENDU QUE cette démarche de réflexion inclut des responsabilités et obligations de la part des organismes municipaux participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette s'engage à participer au projet de regroupement des services administratifs des municipalités de Lac-Bouchette, de Saint-François-de-Sales et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean;

- Le conseil s'engage à participer à la démarche pouvant mener à un regroupement municipal;
- Le conseil désigne M. le maire Vital Dumais et M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ACCEPTÉE

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

8. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
Résol. 26-113

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée;

Il est 19h47

ACCEPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, M. le maire Vital Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

